I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CEE) N° 1662/83 DU CONSEIL

du 21 juin 1983

portant suspension temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits des sous-positions ex 84.55 C et ex 85.21 D II

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 28,

considérant que, pour les produits visés au présent règlement, la production est actuellement insuffisante ou nulle dans la Communauté et que les producteurs ne peuvent ainsi répondre aux besoins des industries utilisatrices de la Communauté ;

considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté de ne suspendre les droits autonomes du tarif douanier commun que partiellement dans certains cas, en raison notamment de l'existence d'une production communautaire, et de procéder à la suspension totale dans les autres cas ;

considérant que, compte tenu des difficultés d'apprécier de manière rigoureuse, dans un proche avenir, l'évolution de la situation économique dans les secteurs intéressés, il convient de ne prendre ces mesures de suspension qu'à titre temporaire, en fixant leur durée de validité en fonction de l'intérêt de la production communautaire,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Du 1er juillet au 31 décembre 1983, les droits autonomes du tarif douanier commun relatifs aux produits énumérés au tableau figurant en annexe sont suspendus jusqu'au niveau indiqué en regard de chacun d'eux.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1er juillet 1983.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 1983.

Par le Conseil

Le président

H.-W. LAUTENSCHLAGER

ANNEXE

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes %
ex 84.55 C	Assemblages pour machines de traitement automatique des données comprenant des mémoires de lecture exclusivement programmables (EPROM) effaçables aux rayons ultraviolets, d'une capacité de stockage de 128 Kbits et constitués d'un substrat multicouches dont les dimensions extérieures ne sont pas supérieures à 17 × 39 mm sur lequel sont montés : — 2 mémoires de lecture exclusivement programmables (EPROM) effaçables aux rayons ultraviolets, sous la forme de circuits intégrés monolithiques ayant chacun une capacité de stockage de 64 Kbits et une fenêtre de quartz sur la face supérieure — un décodeur sous la forme d'un circuit intégré monolithique — un condensateur de découplage Ces assemblages portent : — un sigle d'identification consistant en/ou comprenant une des combinaisons alphanumériques suivantes : EDH 7816 C-30 EDH 7816 C-35 EDH 7816 N-25 EDH 7816 N-35 ou — d'autres sigles d'identification se rapportant à des assemblages d'EPROM qui satisfont à la présente description	2,5
ex 84.55 C	Assemblages pour machines de traitement automatique des données comprenant des mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire en technologie C-MOS (C-MOS S-RAM), d'une capacité de stockage de 64 Kbits et constitués d'un substrat multicouches dont les dimensions ne sont pas supérieures à 17 × 39 mm sur lequel sont montés : — 4 mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire en technologie C-MOS (C-MOS S-RAM) sous forme de circuits intégrés monolithiques ayant chacun une capacité de stockage de 16 Kbits — un décodeur sous la forme d'un circuit intégré monolithique — un condensateur de découplage Ces assemblages ne comprennent pas plus de 28 broches de connexion et portent : — un sigle d'identification consistant en/ou comprenant l'une des combinaisons alphanumériques suivantes : EDH 8808 B-20 EDH 8808 C-10 EDH 8808 C-12 EDH 8808 C-15 EDH 8808 C-20 EDH 8808 CL-15 EDH 8808 CL-20 ou — d'autres sigles d'identification se rapportant à des assemblages pour machines de traitement automatique des données qui satisfont à la présente description	0

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes %
ex 84.55 C	Assemblages pour machines de traitement automatique des données comprenant des mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire en technologie C-MOS (C-MOS S-RAM), d'une capacité de stockage de 256 Kbits dont les dimensions extérieures ne sont pas supérieures à 17 × 39 mm et constitués d'un substrat multicouches lequel sont montés : — 4 mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire en technologie C-MOS (C-MOS S-RAM) sous forme de circuits intégrés monolithiques ayant chacun une capacité de stockage de 64 Kbits — un décodeur sous la forme d'un circuit intégré monolithique — un condensateur de découplage Ces assemblages ne comprennent pas plus de 28 broches de connexion et portent : — un sigle d'identification consistant en/ou comprenant la combinaison alphanumérique suivante : EDH 8832 MC-20 ou — d'autres sigles d'identification se rapportant à des assemblages pour machines de traitement automatique des données qui satisfont à la présente description	0
ex 85.21 D II	Mémoire à lecture exclusivement (EPROM), programmable, effaçable aux rayons ultra-violets, en forme de circuit intégré monolithique, constituée d'un substrat multicouches dont les dimensions ne sont pas supérieures à 17 × 39 mm sur lequel sont montés un décodeur, un condensateur de couplage et deux puces ayant chacune une capacité de mémorisation de 64 Kbits et une capacité totale de 128 Kbits, présentant 2 fenêtres de quartz sur la face supérieure et portant : — un sigle d'identification consistant en/ou comprenant une des combinaisons alphanumériques suivantes : EDH 7816 C-30 EDH 7816 C-35 EDH 7816 N-25 EDH 7816 N-35 ou — d'autres sigles d'identification se rapportant à des assemblages d'EPROM qui satisfont à la présente description	8,5
ex 85.21 D II	Mémoire statique de lecture-écriture à accès aléatoire en technologie C-MOS (C-MOS S-RAM), en forme de circuit intégré monolithique, constituée d'un substrat multicouches dont les dimensions extérieures ne sont pas supérieures à 17 × 39 mm sur lequel sont montés un décodeur, un condensateur de couplage et quatre puces ayant chacune une capacité de mémorisation de 16 Kbits et une capacité totale de 64 Kbits, comportant au maximum 28 broches de connexion et portant : — un sigle d'indentification consistant en/ou comprenant une des combinaisons alphanumériques suivantes : EDH 8808 B-20 EDH 8808 C-10 EDH 8808 C-12 EDH 8808 C-15 EDH 8808 C-20 EDH 8808 CL-15 EDH 8808 CL-20 ou — d'autres sigles d'identification se rapportant à des C-MOS S-RAM qui satisfont à la présente description	0

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises	Taux des droits autonomes %
ex 85.21 D II	Mémoire statique de lecture-écriture à accès aléatoire en technologie C-MOS (C-MOS S-RAM), en forme de circuit intégré monolithique constituée d'un substrat multicouches dont les dimensions extérieures ne sont pas supérieures à 17 × 39 mm sur lequel sont montés un décodeur, un condensateur de couplage et quatre puces ayant chacune une capacité de mémorisation de 64 Kbits et une capacité de 256 Kbits, comportant au maximum 28 broches de connexion et portant : — un sigle d'identification consistant en/ou comprenant la combinaison alphanumérique suivante : EDH 8832 MC-20 ou — d'autres sigles d'identification se rapportant à des C-MOS S-RAM qui satisfont à la présente description	0